

DECRET N° 179 / / 2011

***Portant nomination de cadres au Ministère de
la Communication***

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La constitution ;

Vu La Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2011, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu Le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu Les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et /2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres.

DECRETE

Article 1 : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Inspecteur Général :

- Monsieur Abdoulaye Bernard KEITA de la RTG

2. Inspecteur Général Adjoint :

- Monsieur Luc Christian GAILLARDON

3. Directeur Général du Bureau d'Etudes, de Stratégies et de Développement :

- Monsieur Alpha Kabiné KEITA, confirmé

4. Directeur Général Adjoint du Bureau d'Etudes, de Stratégies et de Développement :

- El Hadj Thierno Amadou BAH, confirmé

2.

5. Directeur National Adjoint des Services de l'Information :

- El Hadj Fodé Bouya FOFANA, confirmé

6. Directeur National Adjoint des Services de Diffusion :

- El Hadj Younoussa MAGASSOUBA

7. Directeur National Adjoint des Archives des Médias :

- El Hadj Ousmane Oulenko DIALLO

8. Directeur Général de l'Agence Guinéenne de Presse (AGP) :

- Monsieur Nestor Nètè SOVOGUI, confirmé

9. Directrice Générale Adjointe de l'Agence Guinéenne de Presse (AGP) :

- Hadja Modia SIDIBE, confirmée

Article 12 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le.....⁰⁷ JUIN 2011.....2011

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Pr. Alpha CONDE